

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

Séance ordinaire
09 janvier 2017

Assemblée régulière de la Municipalité de la Paroisse de la Trinité-des-Monts, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, le lundi, 09 janvier 2017, à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts sous la présidence de monsieur Yves Detroz, maire.

Sont présents:

- Madame Julie Lacroix-Danis
- Monsieur Langis Proulx
- Madame Sylvie Voyer
- Monsieur Dave Côté
- Monsieur Benoit Ladrie

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Nadia Lavoie, dir. gén. fait fonction de secrétaire d'assemblée.

7 personnes assistent à la dite séance ordinaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00. Monsieur Yves Detroz, maire, souhaite la bienvenue à tous en souhaitant une bonne année et demande un moment de silence.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution No 001-17

Il est proposé par Dave Côté, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE DÉCEMBRE 2016

Résolution No 002-17

Il est proposé par Sylvie Voyer, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 05 décembre 2016 ainsi que celui de l'extraordinaire du 20 décembre 2016. Chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que j'ai déposé l'état des revenus et des dépenses au 31 décembre 2016.

.....
Nadia Lavoie
Dir. gén. /sec.-trés.

COMPTES À PAYER

Résolution No 003-17

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que la Municipalité possède les fonds requis pour payer ces achats.

.....
Nadia Lavoie
Dir. gén. /sec.-trés.

Après lecture de la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles, il est proposé par Benoit Ladrie, et résolu à l'unanimité, que le conseil de la municipalité de La

Trinité-des-Monts accepte les comptes à payer suivants et en autorise le paiement :

DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2016

Dépenses incompressibles (par Accès-D) :	5 249.06\$
Dépenses incompressibles (par chèque) :	5 437.22\$
Dépenses compressibles :	17 481.87\$
Frais fixes opération entreprise :	90.00\$
Paieement/ RCAP :	134.74\$
Remises Fédérales/Provinciales Novembre 2016 :	4 102.14\$
Salaire des employés :	12 645.22\$
Total des dépenses pour décembre 2016 :	45 140.25\$

REVENUS AU 31 DÉCEMBRE 2016

Contrat d'enfouissement :	16.09\$
Contrat route 232 (3 ⁱ ème tranche d'hiver) :	8.32\$
Contribution financière de la Corpo. Dév. pour le «Salaire-Projet d'été 2016»	3 351.88\$
Intérêts-arrières de taxes :	22.88\$
Loyer :	56.25\$
Redevance 2, Fond Vert :	2 012.67\$
Remb. parti de la MRC pour le Projet-Parc :	10 700.00\$
Subvention/Traitement des eaux usées :	32 249.00\$
Taxes foncières générales :	288.12\$
Total des revenus pour décembre 2016 :	48 705.21\$
Solde en banque au 31 décembre 2016 :	57 690.01\$

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE INCENDIE

Monsieur Benoit Ladrie, représentant municipal, explique les interventions survenues dans le mois.

SUBVENTION-AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL; AMÉLIORATION DES CHEMINS DE LA RIVIÈRE-VERTE OUEST, DU CENELLIER EST ET DU PONT-ROUGE, CIRCONSCRIPTION ÉLÉCTORALE DE RIMOUSKI DOSSIER #00023983-1-10010 (01) -2016-06-14-38
Résolution No 004-17

Il est proposé par Langis Proulx et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts, approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le Chemin du Cenellier Est, pour un montant de quinze mille cent vingt-six dollars et quatre-vingt quatorze sous (15 126.94\$), conformément aux exigences du ministère des transports.

SUBVENTION-AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL; AMÉLIORATION DES CHEMINS DE LA CÔTE-À-LOUIS, DU CENELLIER EST ET DU PONT-ROUGE, CIRCONSCRIPTION ÉLÉCTORALE DE RIMOUSKI DOSSIER #00022045-1-10010 (01) - 2014-10-01-27
Résolution No 005-17

Il est proposé par Sylvie Voyer et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts, approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le Chemin du Cenellier Est, pour un montant de quatre milles dollars (4 000.00\$), conformément aux exigences du ministère des transports.

ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION POUR L'ACHAT D'UNE NIVELEUSE USAGÉE
Résolution No 006-17

Attendu qu'un appel d'offre a été fait pour l'achat d'une niveleuse usagée;

Attendu que deux (2) entreprises ont été invités à soumissionner;

Attendu que deux soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres;

Attendue que la directrice générale a procédé à l'analyse des deux (2) soumissions reçues;

Attendue que l'entreprise Grader's Pro est le plus bas soumissionnaire;

En conséquence il est proposé par Benoit Ladrie et résolu à l'unanimité que la municipalité accepte la soumission de Grader's Pro, au montant de quatre vingt-dix neuf mille sept cents quatre vingt dix huit dollars et trente sous (99 798.30\$) taxes incluses pour l'achat d'une niveleuse usagé, de marque Volvo, modèle G780B et de l'année 2005. La dite soumission est conforme aux exigences demandées selon l'appel d'offre.

Le tout sujet à l'approbation du règlement d'emprunt #218-16 par le Ministère des Affaires municipales.

De plus cette résolution abroge la résolution #141-16

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue conformément à la loi, de 19h10 à 19h12.

RAPPORT DES REPRÉSENTATIONS DU MAIRE

Monsieur Yves Detroz, maire, donne lecture du rapport de ses activités mensuelles et dépose le rapport en séance tenante.

CORRESPONDANCE

La secrétaire d'assemblée n'a aucune correspondance.

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue conformément à la loi, de 19h18 à 19h43.

VARIA

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution No 007-17

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Sylvie Voyer que la séance soit levée. Il est 19h48.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 06 FÉVRIER 2017

.....
Yves Detroz, Maire

.....
Nadia Lavoie, Dir. gén./sec.-trés.